

Brexit : Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni Procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de le consulter dans le cadre de la conclusion de l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni.

Si nous saluons naturellement la stratégie « Mind the Gap », qui devrait permettre de poursuivre nos relations commerciales avec le Royaume-Uni sur des bases solides, nous vous faisons cependant part de quelques inquiétudes que nous avons en lien avec la procédure de Brexit :

En cas de Brexit sans accord, la non-reconnaissance mutuelle des organismes de certification aura un impact négatif sur la circulation de produits, en particulier dans le domaine du medtech, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de produits dont l'accréditation devrait être reconduite.

En effet, cela se traduira par une augmentation des coûts administratifs pour les formalités douanières en cas d'exportation, sans compter l'allongement des délais de livraison et de réapprovisionnement dû à l'engorgement aux frontières en cas de transport terrestre, tandis le recours aux transports aériens pénalisera les marges des sociétés.

Par ailleurs, les entreprises actives dans le Medtech devront sans doute prévoir d'effectuer des tests cliniques supplémentaires pour surmonter certains obstacles liés aux accréditations. Certes, la période transitoire, prévue après un éventuel Brexit sans accord, laissera un certain temps pour entamer des démarches visant à aplanir les difficultés liées aux exportations et importations de produits médicaux et pharma, temps qui pourrait toutefois ne pas être suffisant pour permettre l'accréditation de nouveaux organismes notifiés.

En conséquence, il est possible, voire probable, que de nouveaux produits soient, dès à présent, certifiés en priorité dans d'autres pays que la Suisse, prétéritant l'avenir et l'existence de ces secteurs d'activités sur notre territoire à moyen ou à long terme.

Pour le canton de Neuchâtel, il est essentiel de défendre le pôle medtech que nous avons actuellement en Suisse, qui est bien établi et génère une croissance bienvenue aussi bien en termes de production de richesses que de compétences de pointe. Nous attendons donc de la Confédération qu'elle s'engage activement, afin d'identifier précisément les risques et d'entreprendre sans délai toutes les démarches utiles pour assurer la pérennité de ce secteur d'activité dans notre pays.

En vous remerciant une nouvelle fois de nous avoir associé à cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 septembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND